

MAIRIE DE BEVONS

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 38/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey, Messieurs PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 04/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

OBJET : ADOPTIONS DES RAPPORTS ANNUELS DU SIVU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que toutes les années le Conseil Municipal doit examiner les RPQS, Rapports sur la Qualité du Service Public, de l'Eau Potable et de l'Assainissement de l'année N-1.

Ces documents sont établis par le SIVU Eau et Assainissement de la Vallée du Jabron qui en a la compétence et regroupe quatre communes, BEVONS, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, CUREL et NOYERS-SUR-JABRON.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les deux rapports annuels 2024 du SIVU concernant l'eau potable et l'assainissement. Il est notamment fait mention :

- Prix eau potable au m3 pour 120 m3 = 2,31 €/m3 TTC (2,15 en 2023) ;
- Volume eau potable par abonné = 75,67 m3/ab (81,22 m3/ab en 2023) ;
- Conformité microbiologique = 90,9 % (94,4 % en 2023) ;
- Conformité physico-chimique = 100% (idem en 2023) ;
- Prix assainissement au m3 pour 120 m3 = 1,16/m3 € TTC (1,33 en 2023).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel 2024 du SIVU concernant l'eau potable ;
- Adopte le rapport annuel 2024 du SIVU concernant l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 10 décembre 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

